



Direction de l'instruction publique et de la culture
Service juridique

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 84 31
www.bkd.be.ch

Consignes de présentation du dossier

Il nous est plus facile de traiter efficacement et sans erreur les dossiers bien ordonnés. Par conséquent, nous vous prions d'observer les consignes suivantes quand vous nous soumettez vos dossiers :

- ☺ Fournir le dossier *complet* (y compris les documents des instances précédentes le cas échéant).
- ☺ Présenter le dossier dans l'ordre *chronologique*.
- ☺ *Assembler* les documents volumineux dans une chemise ou un classeur, *numéroter* les pages ou les pièces et joindre si possible un *sommaire*.
- ☺ Fournir les *originaux* quand c'est possible, et non des copies.
- ☺ Le cas échéant, placer les *doubles* et les *annexes* à part (dans une chemise distincte ou un autre support qui les sépare clairement des documents principaux).
- ☺ Joindre les *bases légales* utilisées dans la décision attaquée si elles ne sont pas publiées dans le recueil systématique des lois bernoises (RSB) ni dans celui de la Confédération (RS).

Votre dossier vous sera retourné à l'issue de la procédure de recours.